

Mercredi 13 janvier 2021 *Edition unique*

Presse Nationale

> Economie



Prix de l'huile de table et du pain : le gouvernement suspend les augmentations

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a annoncé, hier, la suspension de l'augmentation du prix de l'huile de table raffinée et le gel du prix du sac de 50kg de blé, dans une déclaration, après 48 heures d'échanges avec les industriels. Souleymane Diarrassouba a fait savoir que « les différentes hausses du cours mondial de l'huile de palme ont entraîné, en ce début d'année 2021, dans un certain nombre de pays, dont la Côte d'Ivoire, une augmentation des prix de vente de l'huile de table raffinée ». Aussi, a-t-il poursuivi, « cette tendance à la hausse du cours mondial, observée également au niveau du blé, a amené certains boulangers à annoncer une augmentation du prix de la baguette de pain, suite à un réajustement à la hausse de 1 000 FCFA du sac de 50kg du prix de la farine boulangère annoncée par les meuniers, pour le 15 janvier 2021 ». Une situation qui « fragilise le pouvoir d'achat des ménages, déjà affectés par les effets de la pandémie de la Covid-19 », a déploré le membre du gouvernement.



Cherté de la vie – augmentation du prix du lait : le ministre Moussa Sanogo rencontre Nestlé Côte d'Ivoire, aujourd'hui

Au nombre des prix de produits de première nécessité dont les tarifs ont augmenté, on compte les produits laitiers, notamment le lait pour les bébés et les enfants. Dans le cadre de la gestion de la crise que cela suscite, le ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, doit rencontrer l'un des fabricants des produits laitiers en Côte d'Ivoire, notamment le groupe Nestlé en Côte d'Ivoire pour échanger sur la question. Selon les services communication du ministre Moussa Sanogo, l'autorité est consciente que les ménages ont été éprouvés financièrement du fait de la crise sanitaire de covid-19 et donc les hausses des prix des produits de grande consommation constituent des préoccupations à résoudre.

> Société



Covid -19 : 292 nouveaux cas et 72 guéris annoncés, hier

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a enregistré ce mardi 12 janvier 2021, 292 nouveaux cas de Covid-19 sur 1 634 échantillons prélevés soit 17,9 % de cas positifs, 72 guéris et 1 décès. A la date du 12 janvier 2021, la Côte d'Ivoire compte donc 24 186 cas confirmés dont 22 740 personnes guéries, 140 décès et 1 306 cas actifs. Le nombre total d'échantillons est de 283 759. Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique rappelle que l'épidémie n'est pas terminée. Il exhorte les populations au respect des mesures barrières notamment le port de masque dans les espaces accueillant du public et les transports en commun.



Mise en œuvre du projet Akwaba city à Anyama : le ministère de la Ville et le groupe Sophia S.A signent un accord

Le ministre de la Ville, François Albert Amichia, a procédé, ce mardi 12 janvier, à son cabinet à la signature d'un memorandum d'accord entre son département ministériel et le groupe Sophia dans le cadre de la mise en œuvre du projet Akwaba City. Le projet s'intègre parfaitement à la Politique nationale de ville qui promeut le droit à la ville. Cette politique préconise, face à l'étalement de nos villes, notamment Abidjan et le déséquilibre territorial constaté avec les villes intermédiaires, le développement de nouveaux pôles urbains. Akwaba City est une initiative qui répond à cette problématique, mieux il est une opportunité pour réunir les acteurs publics et privés, autour d'un processus minutieusement élaboré pour faire de nos villes, des villes nouvelles.

> Politique



Alphonse Soro de retour au pays, après plusieurs mois d'exil

L'ex député Alphonse Soro, en exil depuis plusieurs mois, a regagné Abidjan mardi soir a-t-on appris de son entourage. Alphonse Soro, président du parti ANC (Alliance nationale pour le changement) et très proche de l'ancien président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro en exil, a été accueilli à l'aéroport par les membres de la direction de son parti qui l'ont accompagné jusqu'à son domicile.

> Société



Perception des taxes municipales : de nouveaux timbres en vigueur dès le 1er février

A partir du 1er février 2021, une nouvelle gamme de timbres entrera en vigueur dans le cadre de la perception des taxes municipales sur toute l'étendue du territoire national. L'information a été donnée le 12 janvier à Abidjan-Plateau, par le président de l'Union nationale des villes et communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci), le ministre Paulin Danho. Selon ses explications, il s'agit de timbres hautement sécurisés comportant jusqu'à 22 niveaux de sécurité, à l'image des billets de banque. A l'en croire, l'élaboration de ces timbres vise à contrarier l'action des faussaires et les déperditions liées au mode de perception manuelle des taxes. Une situation qui, a-t-il relevé, représente un manque à gagner important pour les municipalités, et plombe l'autonomie financière de ces entités décentralisées.

Agence de Presse

> Economie



Covid-19 : 590 PME ont pu bénéficier de prêts directs de la part du FSPME (ministre)

Le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, a souligné que 590 Petites et moyennes entreprises (PME) ont pu bénéficier de prêts directs du Fonds de soutien aux PME (FSPME) pour la relance économique après les durs impacts de la pandémie de la Covid 19. M. Coulibaly s'est exprimé lors de la première réunion du Comité technique de concertation (CTC) de l'année 2021 consacrée aux PME, tenue jeudi 7 janvier à la salle de conférence du ministère de l'Economie et des Finances, au Plateau. Il a annoncé un taux d'absorption de 95%. Soulignant qu'un montant de 10 milliards FCFA a été mis à la disposition du Fonds de garanti des PME (FGPME), le 6 novembre 2020.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement
de Côte d'Ivoire en un clic **www.gouv.ci**



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.